

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES PLANTES DU QUÉBEC
QUEBEC SOCIETY FOR THE PROTECTION OF PLANTS

Bulletin de nouvelles SPPQ

N° 12 - mars 1982

Le rédacteur prend la parole

Le bulletin a pris maintenant un élan qui devrait lui permettre d'atteindre une vitesse de croisière stable d'ici quelques temps. Les encouragements que nous avons reçus nous incitent à maintenir le cap dans cette direction. La participation fidèle de notre collègue Gaston Laflamme est vivement appréciée.

Le concours visant à donner un nom au bulletin nous a permis de recevoir une quarantaine de suggestions provenant d'une douzaine de membres. Ces suggestions sont présentement examinées et les résultats seront dévoilés à l'occasion de la prochaine assemblée annuelle. Merci aux participants pour leur obligeance.

Date limite de réception des textes pour le prochain numéro: 31 mai 1982.

Bonne lecture.

Luc Couture, agr., Ph.D.

Station de recherche, Agriculture Canada
2560, boulevard Hochelaga
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2J3

Parution récente

H. Généreux nous signale la publication d'un article de synthèse très intéressant sur la maladie hollandaise de l'orme, paru dans le numéro d'octobre 1981 de la revue Pour la Science (édition française du Scientific American). A lire.

Dates à retenir

12 au 14 mai 1982: cinquantième congrès de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

26 et 27 mai 1982: assemblée annuelle de la SPPQ (notre société) à l'université Laval

17 au 19 juin 1982: congrès annuel de l'Ordre des Agronomes du Québec à Sainte-Anne-de-Bellevue

Lettre au rédacteur

Noms français des plantes

Votre dernier bulletin de nouvelles SPPQ no. 11 rapporte un événement qui évoque un sujet qui m'est d'un intérêt particulier; soit la célébration en août dernier du 25^e anniversaire de la station de recherches sur la pomme de terre de Les Buissons. A cette occasion on a rendu hommage à son éminent fondateur, le docteur Elzéar Campagna, mon collègue et confrère (Laval, Agronomie 1923).

Les noms pomme de terre, blé d'Inde, chou de Siam et autres de même cru, m'ont constamment déplu et agacé depuis mes premières études en botanique et en agronomie. Les noms français des plantes et des animaux, sont pour la plupart basés sur les noms génériques et spécifiques latins. Pour en signaler quelques exemples, prenons le lin (*Linum*), la rose (*Rosa*), l'ail (*Allium*), le maïs (*Zea mays*), le trèfle (*Trifolium*), la patate (*Ipomea batatas*), etc.

En ce qui a trait à la pomme de terre, le blé d'Inde, le chou de Siam, ainsi que plusieurs autres plantes comestibles de table, ces noms français sont de pures inventions paysannes consacrées par l'usage de signification impropre et exécration. D'abord la pomme de terre (*Solanum tuberosum*) n'est pas une pomme et elle n'est pas plus de terre que la carotte. La partie comestible est un tubercule de rhizome et le fruit est une morelle amère non comestible. Quant au blé d'Inde (*Zea mays*), le nom est historique et particulier au Québec, mais ce n'est pas du blé et il n'origine pas de l'Inde. C'est une plante essentiellement d'origine sud-américaine comme la soi-disant pomme de terre. Le chou de Siam ou de Suède n'est pas une plante d'origine tropicale, mais plutôt méridionale. Son vrai nom est rutabaga (de Suède, rotabagge).

Tout ce qui est énoncé ci-haut décrit assez bien ce que la nomenclature française au Québec peut subir d'avatars et de faussetés. Ceci m'amène à faire certaines suggestions qui pourraient, par l'entremise de notre Société de Protection des Plantes du Québec et l'Office de la Langue Française, corriger les horribles noms en cause.

Au Québec, depuis au moins deux décennies, on a réussi à faire accepter le nom maïs assez généralement et dire blé d'Inde aujourd'hui est un peu "québécois". Le nom chou de Siam a été remplacé par chou de Suède, ou encore mieux par rutabaga. Il nous reste à régler le cas de la délicieuse, mais honteuse pomme de terre. Je dis honteuse parce que les parisiens, dans les grands restaurants et les salles à manger, présentent sur la carte du menu, avec autres légumes, la pomme frite, la pomme en robe des champs, la pomme risolée, la pomme purée, etc. On n'ose pas écrire pomme de terre, on a honte de ce mot. Par ailleurs, aux desserts, on offre la pomme au sucre, la pomme reinette, la pomme au four, la compote de pomme, etc. Voilà un bel

exemple d'une confusion qui frôle la bêtise.

En conclusion, je suggère vivement l'adoption du nom SOLANE à la place de pomme de terre dans le vocabulaire français amélioré des québécois. Ce serait à mon avis plus logique et fort élégant que d'offrir au menu dans nos grands restaurants de la SOLANE bouillie, frite, en escalopes, ou autrement, mais de la délicieuse SOLANE. Le nom solane relève de Solanum et il plait à l'oreille.

Je termine ce mini-plaidoyer en invitant la direction de la SPPQ de considérer la chose sérieusement et de soumettre une proposition ferme à l'Office de la Langue Française du Québec pour l'adoption à l'usage courant et généralisé du nom SOLANE et enterrer définitivement la pomme de terre pour toujours. Votre excellent bulletin est le médium tout désigné pour faire avancer ma modeste suggestion.

J.B. Maltais

Macdonald College

On a pu lire dans divers périodiques professionnels et scientifiques qu'il y a présentement un poste ouvert au Macdonald College pour un professeur dans l'une des disciplines de la protection des plantes. We should have been very pleased to follow up a request to publish the same information in this newsletter as well.

Retour au pays

Le docteur Jean Lu est rentré à Québec depuis la mi-décembre. Pendant trois ans il a travaillé au Laboratoire de protection des végétaux à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) à titre de phytopathologiste dans le cadre d'un projet financé par l'A.C.D.I. (Agence canadienne de développement international).

Phytoprotection

Encore des changements à Phytoprotection! Après des modifications à la structure éditoriale et à la présentation visuelle de la revue, voilà maintenant que le rédacteur en chef de la revue, monsieur Irénée Rivard, quitte la direction de la revue après 12 ans de bons services. Il succédait à Jacques Simard et Jean-Jacques Cartier. Il s'est dévoué, comme rédacteur en chef, à l'examen des manuscrits pour 31 numéros en 11 volumes, ce qui représente plus de 260 manuscrits acceptés, une dizaine de comptes-rendus d'assemblée annuelle, des résumés de communications scientifiques, des symposiums, etc. Irénée Rivard a fait un boulot énorme et nous devons le remercier de façon tangible.

On m'a demandé de le remplacer à la direction de la revue afin de continuer la réforme entreprise à la suite des recommandations du comité de la politique éditoriale et du comité de la présentation visuelle.

Deux problèmes majeurs affectent la revue de façon chronique; ce sont les retards de parution et l'apport de manuscrits. J'ai l'intention de revoir tout le processus de publication afin de raccourcir les délais. Quant à l'apport de manuscrits, un peu de publicité et de sollicitation ne feront pas de tort, mais c'est d'abord aux membres de la Société qu'il revient de présenter des manuscrits de leurs travaux pour publication dans leur revue.

La période qui suit sera peut-être difficile pour la revue; elle devra survivre à sa réforme sinon elle disparaîtra à cause du manque de motivation et de l'apathie des membres de la société qui la publie.

Phytoprotection est une belle revue qui mérite qu'on s'y intéresse. A nous d'y publier de bons articles qui en feront une revue bien cotée. N'oublions pas qu'elle parvient à des bibliothèques dans le monde entier et qu'elle est indexée dans Current Contents. Nous avons tout avantage à préserver cet avantage de pouvoir publier nos résultats dans une revue que nous contrôlons, qui nous appartient et dont nous devrions être fiers.

Claude Richard, rédacteur
Phytoprotection

Charade - solution

La solution de la charade de notre dernier bulletin (N° 11, page 9) est: diagnostique.

Comité d'experts

Luc Couture (Agriculture Canada, Sainte-Foy), Alain Devaux (Ministère de l'Agriculture du Québec, Saint-Hyacinthe) et W.E. Sackston (Macdonald College) ont assisté à la réunion annuelle du Comité d'experts sur les maladies des céréales tenue à Saskatoon du 15 au 17 février derniers.

Lutte biologique et pyrale du maïs

Marcel Hudon, entomologiste à la Station de recherches d'Agriculture Canada à Saint-Jean a été invité à participer au premier symposium international pour la lutte biologique (OILB) tenu en Amérique du Sud, à Santiago (Chili), du 15 au

21 novembre 1981. De nombreuses autorités scientifiques intéressées à la lutte biologique en gestion de cultures agricoles y ont participé, notamment des représentants d'Europe, du Canada, des USA et de l'Amérique du Sud. Le programme était surtout axé sur les cultures alimentaires qui ont un contexte socio-économique en agriculture, notamment les problèmes des petits agriculteurs dans le monde. M. Hudon a décrit le programme d'amélioration du maïs grain à Saint-Jean, la production massive d'oeufs de la Pyrale du maïs, soit 420 000 pontes pour études sur la résistance du maïs à cet insecte et sur le projet coopératif de la Pyrale (Groupe International de Travail sur Ostrinia GITO) auquel participe la Canada depuis 1969. Le symposium a été important par le nombre de pays représentés (9) et les participants. Le représentant de la Colombie a décrit sa production massive du parasite des oeufs de Pyrale, Trichogramma, pour fins commerciales. Dans ce pays de l'Amérique du Sud, tout comme en URSS et dans le sud de la France, depuis quelques années, l'on parvient à maintenir les populations de Pyrale en deçà du seuil de nuisibilité économique. Après le symposium, le groupe canado-américain a fait une excursion dans les environs de Santiago visitant des centres agricoles et fermes expérimentales; l'une d'elle située à La Cruz se spécialise dans l'élevage massif d'insectes utiles. Après le symposium-excursion, M. Hudon s'est rendu à Mendoza (Argentine) de l'autre côté de la Cordillière des Andes, pour visiter quelques centres agricoles de cette région.

Activités au CRFL (Centre de Recherches Forestières des Laurentides)

Le Dr Paul Benoit, entomologiste au CRFL, vient d'être élu conseiller à la Société de Zoologie de Québec et siégera de plus sur les deux comités suivants: Environnement; Editions et Carnets.

Le Dr Luc Jobin, entomologiste au CRFL, a prononcé plusieurs conférences depuis novembre dernier. Il a entretenu des participants aux "Journées horticoles" de St-Hyacinthe, sur la Spongieuse en relation avec les arbres d'ornementation. Au Collège Macdonald de Ste-Anne-de-Bellevue, ce sont les étudiants gradués qui ont écouté attentivement le spécialiste québécois de la Spongieuse. Au département de Biologie de l'université de Guelph, la Spongieuse était encore le sujet d'un colloque; le Dr Jobin a fait un parallèle à ce sujet entre le Québec et l'Ontario en plus d'essayer de prévoir l'impact de la spongieuse sur la forêt ontarienne. A cette même occasion le Dr Jobin a donné une conférence sur l'Arpenteuse de la pruche en relation avec la forêt ontarienne.

Le Dr Luc Jobin (CRFL) a été invité en janvier dernier par le gouvernement ontarien. Il s'est donc rendu à Queens' Park comme personne ressource lors de la réunion d'un groupe d'experts sur un programme possible de lutte contre la Spongieuse en Ontario.

La Société entomologique du Québec, filiale de Québec a organisé deux conférences au CRFL. En janvier MM. G. Arsenault de Québec et A. Caron de Montréal sont venus exposer les objectifs et les travaux réalisés à la Division de la quarantaine des plantes d'Agriculture Canada. En février, la conférence du Dr M. Fargues, de l'Institut national de la Recherche agronomique de La Minière en France, portait sur le potentiel et l'avenir de la lutte biologique.

Une réunion de travail sous les auspices d'Agriculture Canada (Division de la Quarantaine des Plantes) s'est tenue à Ottawa les 20 et 21 janvier. Elle réunissait des spécialistes canadiens et américains de la maladie du chancre scléroderrien. Le Dr A. Lavallée et le Dr G.B. Ouellette représentaient le CRFL à cette occasion.

Le Dr Denis Lachance, responsable du Relevé des Insectes et des Maladies (RIMA) au CRFL a participé à l'évaluation du projet du RIMA du Centre de Recherches forestières des Grands-Lacs à Sault-Ste-Marie.

En décembre dernier, le Dr A. Lavallée s'est rendu à Portland (Oregon) pour participer à la réunion annuelle des directeurs de programme des groupes CANUSA Est et Ouest. Le plan d'action du programme amorcé en 1979 sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette a été évalué à la lumière des réalisations actuelles.

Gaston Laflamme

René Dubos est décédé

Le Dr René Dubos, pionnier de l'immunologie et de la défense de l'environnement humain, auquel il a consacré vingt ouvrages, est mort samedi le 20 février à New York, le jour de son 81e anniversaire.

D'origine française, le Dr Dubos est né à Saint-Brice le 20 février 1901. Diplômé de l'Institut d'agronomie de Paris, il avait émigré à la fin des années 20 aux Etats-Unis, où il a pris la citoyenneté américaine en 1938.

Diplômé de l'université Rutgers, dans le New Jersey, en 1927, chercheur au Rockefeller Institute et à l'université Rockefeller (New York), il a été professeur de médecine tropicale à l'Ecole de médecine de Harvard (Massachusetts) de 1942 à 1944.

Spécialisé dans l'étude des bactéries, des fongi de l'homme et des microbes causant la dysenterie, il avait découvert en 1940 le moyen de combattre les infections à l'aide de microbes.

Il s'était ensuite intéressé à la lutte contre la pollution de l'environnement et les maux que l'homme s'infligeait ainsi à lui-même.

Récompensé au cours de sa vie par la plupart des plus grands prix scientifiques, ainsi qu'un prix Pulitzer en 1969 pour "So human an animal", il était devenu dans les années 60 le spécialiste de la défense de l'environnement.

(texte d'un communiqué de l'AFP paru dans les journaux du 22 février) - transmis au bulletin par le docteur Jean-Denis Brisson.

lise bissonnette

Scandale chez les mouches

Un homme (ou une femme) de science qui éviscère une enrouleuse ou une pyrale, décortique une cicadelle ou un collembole, et s'interroge vivement sur l'espérance de vie des tenthrèdes a-t-il statistiquement plus de chances de tirer de fausses conclusions, de mal renseigner Agriculture Canada sur les moeurs des insectes, donc de compromettre l'équilibre écologique du pays, si on a exigé qu'il parle français avant de lui confier ces nobles tâches? Apparemment, c'est ce que pense la Société entomologique du Canada (plus précisément The Entomological Society of Canada) qui n'a pas hésité, pour sauver la «réputation mondiale» d'un Institut de recherche du ministère de l'Agriculture, à saisir le premier ministre canadien lui-même de sa profonde inquiétude.

Un aimable lecteur m'a fait parvenir copie de cette missive qui date de mai dernier, mais certainement pas du Moyen-Âge. Elle est signée d'un M. S.R. Loschiavo, président de la dite société savante, qui dit avoir reçu mandat de son exécutif, MM. Laing, Wiggins, Ball et Turnock, pour demander au chef du gouvernement de redresser les torts faits aux entomologistes canadiens-anglais.

L'objet du litige, et du scandale de ces messieurs, est une politique, mise en vigueur au début de 1981, pour le recrutement de chercheurs à l'Institut de recherches biosystémiques relevant du ministère de l'Agriculture. Aux exigences du poste, on a ajouté les mots fatals «français essentiel», on a cherché des candidats prioritairement au Québec, et on a prévu que des détenteurs francophones d'une maîtrise pourraient être engagés par le gouvernement fédéral, puis obtenir un congé de perfectionnement pour décrocher le doctorat normalement requis pour traiter avec les insectes, les plantes vasculaires et les champignons dont s'occupe l'Institut pour le mieux-être, on le suppose, de l'un et l'autre des peuples fondateurs aux prises en toute égalité avec les maringouins et autres ichneumons.

MM. Loschiavo et consorts s'opposent à cette épouvantable politique pour trois raisons que vous devinez déjà pour les avoir entendues à maintes reprises (Canadien national du temps de M. Gordon, contrôleurs aériens, etc.). D'abord, la compétence doit toujours avoir primauté sur la langue: «la qualité primordiale

requis de tout scientifique est une compétence éprouvée dans sa spécialité». Deuxièmement, cette affaire de perfectionnement offerte aux francophones sera absolument décourageante pour les pauvres diplômés anglophones puisqu'on préférera «engager un détenteur de maîtrise jamais mis à l'épreuve plutôt qu'un Canadien ayant un doctorat dans une spécialité appropriée». On aura compris ici qu'un entomologiste francophone doit obtenir un doctorat avant d'avoir droit au titre de «Canadien». Enfin, de faire valoir un M. Loschiavo à bout de patience, la Société entomologique comprend bien que la Loi sur les langues officielles cherche surtout à offrir des services aux citoyens dans les deux langues, mais il doit y avoir d'autres moyens, pour faire taire les francophones intéressés aux insectes, que de déranger de malheureux chercheurs.

Je traduis ce dernier argument au complet, pour bien illustrer à quel rang à peine plus élevé que celui des lépidoptères, nous placent ces Canadiens détenteurs de doctorat.

«Notre troisième grief vient de l'argument qui veut que tous les Canadiens puissent obtenir des services dans la langue officielle de leur choix, et que, par conséquent, chaque groupe linguistique soit équitablement représenté au sein des services gouvernementaux (c'est-à-dire à peu près en proportion de l'importance numérique des deux groupes dans la population totale du Canada). Il est concevable que cette idée ait quelque mérite là où certains bureaux gouvernementaux traitent quotidiennement avec la population, mais elle n'a que peu de rapport avec le personnel des instituts de recherche à Ottawa. Ces instituts servent principalement aux besoins d'autres bureaux, dans des ministères, où les contacts directs avec le public sont très restreints. Il est suffisant de compter quelques membres bilingues, au sein du personnel, aux fins des communications intragouvernementales». On est bien prêt, en somme, à concéder généreusement au premier ministre des téléphonistes ou secrétaires bilingues.

Douze ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles, on écrit encore froidement à son auteur, en le saluant: «mes collègues et moi, de la Société entomologique du Canada, craignons profon-

dément que la politique de «français essentiel» pratiquée par le gouvernement fédéral mène à une érosion de l'excellence scientifique».

Selon des renseignements recueillis hier à Ottawa, il y avait six francophones parmi les 58 chercheurs de l'Institut, ce qui signifie que les insectes du Canada français sont encore proportionnellement plus nombreux, dans les laboratoires de recherches biosystémiques d'Ottawa, que les chercheurs francophones.

M. Loschiavo aurait-il raison de nous croire plus doués pour le lavage des éprouvettes que pour l'étude de leur contenu? Pas du tout, répond ma meilleure référence scientifique, M. Louis-Edmond Hamelin, recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières dont l'un des joyaux est un Institut de recherches sur les insectes piqueurs (42 sortes de maringouins québécois recensés aux dernières excellentes nouvelles) où se trouvent d'ailleurs trois docteurs en entomologie. Il paraît que nous avons au Québec amplement de jeunes docteurs en biologie, éminemment recyclables en science des insectes et parfois même plus «créateurs» que les «Canadiens» de M. Loschiavo.

Pourquoi vous ai-je offert cette histoire en cadeau de Noël tout à fait dans la tradition canadienne? D'abord pour aider gratuitement le ministère de l'Agriculture dans son recrutement acharné au Québec; le Commissaire aux langues officielles prétend que la réforme linguistique y «progresses à pas de tortue», mais je n'en crois rien. (En 1980, selon un annuaire, il y avait quatre francophones à l'Institut). Et aussi pour le plaisir, parce que le destinataire de la lettre est venu à Montréal, la semaine dernière, nous dire que les gens instruits, au Québec, étaient souvent des nationalistes «rabougris». J'équilibre.

Et j'enrubanne mon histoire d'un petit poème, paru dans le bulletin de juin de la Société entomologique du Canada. On souffrira que je le transcrive dans sa langue d'origine, pour en respecter le génie:

*While I admire the gallant
French
I have no wish to share a bench
With one whose native tongue
transcends
His scientific acumen.
The Bill of Rights we understand
Deplores discrimination and
Demands that all shall have
their chance
Whether or not they Vive la
France.
The world may well stand
back aghast
When scientific skill ranks
last,
And genius if not in French
Must be ignored in govern-
ment.*

Et c'est signé: Anonyme. Une mouche noire, sans doute.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES PLANTES DU QUÉBEC
QUEBEC SOCIETY FOR THE PROTECTION OF PLANTS

A TOUS LES MEMBRES,

La Société de Protection des Plantes du Québec tiendra son assemblée annuelle les 26 et 27 mai prochain à l'Université Laval à Québec.

Dans le cadre de cette réunion, un symposium développera le thème "La protection des plantes contre les insectes face au maintien de l'équilibre naturel". Plusieurs conférenciers traiteront des aspects suivants de ce thème.

- L'utilisation rationnelle des pesticides. R.M. Duchesne, Agriculture Québec.
- La lutte microbiologique. J. Fargues - INRA - Versailles.
- Les phéromones. J.M. McNeil, Université Laval.
- Les ennemis naturels - prédateurs et parasites. C. Cloutier, Université Laval.
- La lutte intégrée - R. Stinner, North Carolina, State University.

L'assemblée générale suivra à la fin du symposium. Cette année, trois propositions de modifications aux statuts et règlements de la Société seront discutées et soumises à l'approbation des membres. (Voir texte ci-joint).

Le banquet aura lieu à l'Université et il sera suivi de la traditionnelle soirée sociale.

Le lendemain matin les membres de la Société présenteront les résultats de leurs travaux. A ce propos, une demande d'inscription de communication ou de présentation "poster" est jointe à cette lettre.

Tous les membres qui ont des résultats de travaux intéressants devraient les communiquer aux autres membres.

Il y aura également des activités pour les conjointes ou conjoints, ainsi tout le monde pourra profiter pleinement de ces deux jours de retrouvailles sur le plan travail et social.

N'oubliez pas de réserver ces deux journées du 26 et 27 mai à l'Université Laval et inscrivez immédiatement votre communication.

De plus amples détails vous parviendront avec le programme final de la réunion.

A bientôt.

Léon-M. Tartier, secrétaire
1982/03/09.

Projets d'amendement à la constitution et aux Règlements de la Société de Protection des Plantes du Québec

Règlements actuels

Section 111 Publication

Article 4. La politique éditoriale et la mise en pratique de cette politique sont appliquées par un comité de rédaction nommé par le conseil d'administration et composé de cinq (5) membres dont l'un est désigné comme président. Le président de ce comité agit comme rédacteur en chef.

Article 5. Le président du comité de rédaction (rédacteur en chef) est nommé pour quatre (4) ans et peut être réélu pour un autre terme d'office. Les autres membres de ce comité sont nommés pour un maximum de quatre (4) ans, l'un des membres étant remplacé à chaque année, selon un système de rotation.

Section 1X Mise en nominations et élections

Article 21A. A la première réunion du conseil d'administration de la Société qui suit la tenue de l'assemblée générale annuelle, les directeurs nomment un comité de mise en nomination composé de trois (3) dont l'un est désigné comme président. Les membres de ce comité seront choisis parmi les membres en règle de la Société. Ce comité devra dans l'année qui suivra, procéder, après consultation, au choix des officiers à être proposés aux membres de la Société lors de la prochaine réunion annuelle. Le comité devra déposer son rapport par écrit au secrétaire au moins un mois avant la tenue de la dite assemblée annuelle.

Article 27B. A la réunion du Conseil d'administration de la Société qui précède la tenue de l'assemblée générale annuelle, les directeurs nomment un comité des résolutions. Ce comité sera composé de trois (3) membres dont l'un est désigné comme président. Ce comité est choisi parmi les membres en règle de la Société. Le choix de ce comité sera soumis à l'approbation de tous les membres présents à l'assemblée générale annuelle et devra être ratifié par eux.

Modifications proposées

Article 4. La politique éditoriale et la mise en pratique de cette politique sont appliquées par un comité de rédaction nommé par le conseil d'administration et composé de sept (7) membres dont le rédacteur en chef, quatre rédacteurs associés, un directeur technique et un secrétaire à la rédaction.

Article 5. Les membres du comité de rédaction sont nommés pour une période de trois (3) ans. Ils seront remplacés suivant un système de rotation.

Article 27. A la première réunion du conseil d'administration qui suit la tenue de l'assemblée générale, les directeurs nomment un comité de mise en nomination et un comité des résolutions. Chaque comité sera composé de trois (3) membres dont l'un est désigné comme président. Ces comités sont choisis parmi les membres de la Société. Le choix du comité des résolutions sera soumis à l'approbation de tous les membres présents à l'assemblée générale et devra être ratifié par eux.

Les propositions du comité de nominations seront soumises à l'assentiment des membres du conseil d'administration avant d'être ensuite soumises à l'approbation de tous les membres présents à l'assemblée générale et elles devront être ratifiées par eux.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES PLANTES DU QUÉBEC
QUEBEC SOCIETY FOR THE PROTECTION OF PLANTS

Inscription d'une communication ou d'un poster
Registration of a paper or a poster

Nom (s) de l'auteur (s) _____
Name of author (s)

Adresse _____
Address

Titre de la communication (max. 15 min.) _____ et/ou titre du poster _____
Title of paper (max. 15 min.) _____ and/or of poster _____

Diapositives 2 x 2 _____
Slides 2 x 2

Rétroprojecteur _____
Overhead projector

Un résumé d'au plus 100 mots doit accompagner l'inscription de la communication ou le poster.

A summary of not more than 100 words must accompany the registration of the paper or the poster.

L'espace disponible pour les posters sera de 2.4 x 1.2 m et l'écriture devra être assez grande pour être lisible à 3 m pour le titre (lettres de 50 mm et plus) et 1.5 m pour le texte (lettres de 10-15 mm). Un rapport complet comprend l'introduction, les méthodes, les résultats et les conclusions.

Space available for posters will be 2.4 x 1.2 m. Lettering size should be large enough to be legible at 3 m for the title (lettering 50 mm or taller) and 1.5 m for the remainder (at least 10-15 mm tall). A complete report contains an introduction, methods, results and conclusion.

RETOURNER CETTE FORMULE AVANT LE
19 AVRIL 1982 AU SECRETAIRE